



28 AVRIL 2014

à 18 h 00

COMPTE
RENDU

L'an deux mil quatorze, le 28 avril 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOUHAUD.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à (Nom, Prénom)
ASTIER Martine	X		
AUROY Olivier	X		
BOURDOLLE Philippe	X		
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte	X		
DEBAYLE Michèle	X		
DOUDARD Christian	X		
DUGUET Nicole	X		
EJNER Pascal	X		
GOUMILLOU Agnès	X		
JANICOT Philippe		X	Pouvoir à JL NOUHAUD
LALEU Marie-Laure	X		
LAPLAGNE Renée		X	
MAURIN Marie-Hélène	X		
MERILLOU Stéphane	X		
NOUHAUD Jean -Louis	X		
PELMOINE Agnès	X		
PERRIER Sylvie		X	Pouvoir à B. ZBORALA
SAUVAGNAC Bernard	X		
SAZERAT Sandrine		X	Pouvoir à A.GOUMILLOU
SCHOENDORFF Frédéric	X		
VIANELLO Pascal	X		
VINCENT François	X		Pouvoir à S MERILLOU Arrivée à 18h50
ZBORALA Bernard	X		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil.

Mme Martine ASTIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

1- MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission environnement :

Sur proposition de la Commission environnement, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de modifier la composition de cette commission afin d'y intégrer Frédéric Schoendorff ainsi que quatre membres non élus.

La commission environnement se composerait dorénavant de :

- Bernard SAUVAGNAC
- Nicole DUGUET
- Pascal VIANELLO
- Frédéric SCHOENDORFF
- Catherine BASCOUL
- Joël LARROQUE
- Maryse LENCROZ
- Dominique PEYROT

Délégués au Centre d'Animation Communale (CAC):

Pour répondre au souhait de Pascal Vianello de se retirer en tant que délégué au CAC, Monsieur le Maire propose de désigner Sandrine Sazerat à sa place. Les six délégués au Centre d'Animation Communale seraient dorénavant :

- Martine ASTIER
- Philippe BOURDOLLE
- Marie-Hélène MAURIN
- Agnès PELMOINE
- Bernard SAUVAGNAC
- Sandrine SAZERAT

Commission sport

Sur proposition de la Commission sport, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de modifier la composition de cette commission afin d'y intégrer Jean-Pierre DEBAYLE (Membre non élu).

La commission sport se composerait dorénavant de :

- Agnès PELMOINE
- Martine ASTIER
- Philippe BOURDOLLE
- Sylvie PERRIER
- Bernard SAUVAGNAC
- Jean-Pierre DEBAYLE

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2- DESIGNATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue du scrutin du 23 mars 2014, il a été élu conseiller communautaire auprès de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole. Le siège de délégué supplémentaire, appelé à intervenir en cas de vacance définitive du siège de titulaire a été attribué à Mme Agnès GOUMILLOU.

Toutefois, en application de l'art. L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, un conseiller communautaire suppléant appelé à participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence temporaire du conseiller titulaire doit être désigné par le Conseil municipal. Cet élu doit être le

conseiller municipal du même sexe que le titulaire, élu sur la même liste municipale et qui n'est pas conseiller communautaire. La fonction de conseiller suppléant ne peut être confiée au deuxième de cette liste, cette personne étant, du fait de la règle de parité imposée par l'art. L273-9 du Code électoral, de sexe opposé à la tête de liste.

Il s'agit donc de M. Bernard ZBORALA, 3^{ème} de liste, 1^{er} adjoint au Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne M. Bernard ZBORALA en tant que conseiller communautaire suppléant auprès de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole.

VOTE : 22

POUR :22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3- DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'installation du Conseil municipal en date du 30 mars 2014,

Considérant que la commune fait partie de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole (CALM),

Considérant que la CALM est membre du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) en représentation substitution de la commune de Boisseuil pour la compétence aménagement et entretien des berges de rivières ;

Vu les statuts dudit syndicat,

Il convient de désigner un élu titulaire et un élu suppléant qui pourraient être élus par le Conseil Communautaire de Limoges Métropole pour représenter la commune au SABV.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Titulaire : Olivier AUROY ;
- Suppléant : Philippe JANICOT.

VOTE : 22

POUR :22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, article L123-4 et suivants, articles R123-1 et suivants,

Vu la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005,

Dès sa constitution, le nouveau conseil municipal procède au renouvellement des membres du conseil d'administration du CCAS pour la durée du mandat de ce conseil.

Considérant que le nombre d'administrateurs peut varier entre 9 (4 élus + 4 nommés + le maire / président) et 17 (8 élus + 8 nommés + le maire / président), et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire ;

Monsieur le Maire propose de fixer à neuf le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

VOTE : 22

POUR :22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu la décision du Conseil municipal de fixer à quatre le nombre des membres élus en son sein au Conseil d'Administration du CCAS ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS. Il rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal élit la liste présentée suivante :

- Stéphane MERILLOU ;
- Agnès PELMOINE ;
- François VINCENT ;
- Renée LAPLAGNE ;

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal qu'il désignera les 4 membres non élus suivants :

- représentant UDAF
- représentant FNATH (Bernard FAUCHER)
- représentant du Canton de Pierre Buffière (Martine ASTIER)
- représentant du Secours Populaire (Camille LAJAUMONT)

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5- DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Annule et remplace la délibération n°2014-03-05 du 30 mars 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les missions indiquées ci-dessous :

1° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

2° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

3° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

4° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

5° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000 € par sinistre.

6° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 5000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 20%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

M. le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (art. L 2122-23 du CGCT).

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6- ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET ELUS DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Monsieur le maire indique au Conseil municipal que l'Association des Maires et Elus du département de la Haute-Vienne, seule section départementale représentative de l'Association des Maires de France, a été constituée le 15 décembre 1967.

Cette association qui regroupe les 201 communes du département a pour but, en dehors de toutes questions partisanes :

- l'étude, au point de vue économique, administratif, technique et financier de toutes les questions qui intéressent l'administration des communes et leurs rapports avec les pouvoirs publics et la population ;

- la création de liens de solidarité et d'entraide entre les maires du département ;
- l'information de ses adhérents afin de leur faciliter l'exercice de leurs fonctions ;
- la défense des intérêts et des droits des municipalités ;
- la protection matérielle et morale des magistrats municipaux ;.
- le développement et l'extension des libertés communales.

L'Association des Maires et Elus du département de la Haute-Vienne, dont le siège est fixé à la Mairie de Limoges est ouverte à tous les élus du département de la Haute-Vienne, sans distinction d'opinion. Elle bénéficie des prestations offertes aux maires par l'Association des Maires de France qui l'informe, dans les meilleurs délais, de ses actions et des négociations menées avec les ministères intéressés et l'associe étroitement à la vie et à l'action de ses instances dirigeantes.

Afin que les Maires et Elus de ce département fassent entendre leur voix et que leurs intérêts communs soient mieux compris et mieux défendus, il est proposé au Conseil municipal de maintenir l'adhésion de la commune à l'Association des Maires et Elus du département de la Haute-Vienne pour la durée du mandat, et de l'autoriser à régler la cotisation annuelle, calculée sur la base de 0,1907 € par habitant en 2014 soit 538,54 euros.

VOTE : 22

POUR :22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRODUITS DESTINES A L'EQUIPEMENT DE DOCUMENTS DE BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le Conseil Général de la Haute-Vienne va prochainement lancer un appel d'offres concernant l'achat de produits destinés à l'équipement de documents de bibliothèque pour répondre aux besoins des communes et des communautés de communes disposant de bibliothèques. En effet, le marché conclu en 2011 arrive à échéance en juin prochain.

Le Conseil Général de la Haute-Vienne serait le coordonnateur du groupement de commandes et serait chargé à ce titre de la gestion de la procédure de mise en concurrence, du choix du prestataire, de la signature et de la notification du marché.

En tant qu'adhérent au groupement, la commune se charge de communiquer ses commandes à la Bibliothèque départementale de prêt et du paiement. La commune ne serait engagée qu'à hauteur du montant minimal qu'elle a déclaré (150 € dans la convention actuelle).

Le marché sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, et pourra faire l'objet de 3 reconductions par période successive d'un an, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans.

Après analyse de ses besoins, il s'avère que la commune de Boisseuil pourrait utiliser ce marché.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le maire à signer avec le Conseil Général de la Haute-Vienne la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de produits destinés à l'équipement de documents de bibliothèque ;
- de confier au représentant du Conseil Général de la Haute-Vienne le rôle de coordonnateur du groupement ainsi que la gestion de la procédure et de la signature de(s) marché(s), accord cadre(s) et marché(s) subséquent(s) pour le compte de la commune de Boisseuil ainsi que les éventuels avenants ;
- d'imputer les montants des dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet sur le budget de la Commune de Boisseuil.

VOTE : 22

POUR :22

CONTRE : 0

ABSTENTION :0

8- LOGICIEL DE POINTAGE DES GARDERIES ET FORMATION DU PERSONNEL : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des aides à l'équipement et la formation à des logiciels de gestion pour les ALSH, EAJE et RAM, la Caisse d'Allocations Familiales peut intervenir pour aider au financement de l'informatisation du système de pointage des garderies et pour la formation du personnel sur le logiciel.

Il s'agit de modules d'extension du logiciel actuel, qui permettront de pointer numériquement les enfants et d'utiliser une base commune entre cantine et alsh, à ce jour deux mises à jour étaient nécessaires.

La CAF finance à 80% de son coût le module de pointage sur tablettes tactiles destiné aux ALSH. Celui-ci permet de relever les heures d'arrivées et de départ des enfants, et offre une possibilité de chargement automatique dans le logiciel de facturation.

La CAF prend également en charge une partie du coût de formation des personnels et d'accès supplémentaires au réseau.

Il est donc proposé d'autoriser le maire à solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la CAF, et à signer tous les documents relatifs à ces demandes de financement.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9- DISPOSITIF « PASSEURS D'IMAGES » : MISE EN PLACE D'ATELIERS PERISCOLAIRES

Le dispositif « passeurs d'images » porté par la DRAC, la DRDJS et la Région Limousin lance un appel à projet concernant la mise en place d'ateliers vidéo pour les enfants. Dans le cadre des ateliers périscolaires organisés autour du cinéma et de la vidéo sur l'année scolaire 2014-2015, il est proposé d'autoriser le maire à solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la DRAC, la DRDJS et le Conseil Régional du Limousin, et à signer tous les documents relatifs à ces demandes de financement.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10- SAISON CULTURELLE 2e SEMESTRE 2014

Monsieur François Vincent présente au Conseil Municipal le programme de la saison culturelle à l'Espace Culturel du Crouzy de septembre à décembre 2014, comme suit :

- 4^{ème} entretiens de Boisseuil : venue d'un conférencier, pour une participation financière estimée à 4000,00 € ;
- un spectacle dans le cadre du festival des Francophonies en Limousin avec 2 représentations les 2 et 3 octobre 2014, pour une participation financière de 6000,00 € ;
- trois spectacles dont deux concerts, organisés par l'Association Horizons Croisés de Limoges, et réalisation d'une plaquette de l'Espace du Crouzy pour une participation financière de 24 000,00 €.

Pour chaque spectacle, l'association des Francophonies en Limousin et l'association Horizons Croisés bénéficieront de la mise à disposition gratuite de l'Espace du Crouzy et assureront l'organisation et la prise en charge de l'ensemble des frais liés aux spectacles. En contrepartie, elles encaisseront la billetterie. Par ailleurs, les habitants de la commune peuvent pour les spectacles organisés par l'association Horizons Croisés, bénéficier d'un tarif préférentiel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le principe de l'organisation des 4^{ème} entretiens de Boisseuil : venue d'un conférencier, moyennant une participation financière estimée à 4000,00 € ;

- accepte le principe de l'organisation par l'association des Francophonies en Limousin de deux représentations d'un spectacle les 2 et 3 octobre 2014 et moyennant une participation financière de la commune à hauteur de 6 000,00 €, étant précisé que la billetterie reste au profit de l'association ;
- accepte le principe de l'organisation par l'Association Horizons Croisés de trois spectacles aux conditions ci-dessus et moyennant une participation financière de la commune à hauteur de 24 000,00 €, étant précisé que la billetterie reste au profit de l'association ;
- donne au maire l'autorisation de signer les conventions à intervenir avec l'association des Francophonies en Limousin et l'association Horizons Croisés ;
- s'engage à inscrire les dépenses au budget de l'année 2014 ;
- d'une manière générale donne au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22
FV présent

POUR :22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11- ORGANISATION D'UN VIDE GRENIER – CLUB HAND BALL – 6 septembre 2014

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande du Club de Hand Ball de Boisseuil, pour l'organisation d'un Vide-Grenier le samedi 6 septembre 2014 sur le parking du gymnase.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne l'autorisation à cette association d'occuper le parking du gymnase afin d'organiser un vide grenier le samedi 6 septembre 2014.

VOTE : 22

POUR :22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12- CESSION GRATUITE A L'ODHAC DE LA MAISON DU BOURG

Annule et remplace la délibération n°2014-02-10 ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 3 juin 2013, il avait été autorisé à exercer le droit de préemption urbain afin d'acquérir les parcelles cadastrées AN n°62 et 63 d'une surface totale de 697m² comprenant un immeuble à usage d'habitation et des parkings couverts à l'arrière.

L'exercice de ce droit de préemption est conditionné par la mise en œuvre d'un projet urbain consistant en la réalisation de logements collectifs sociaux et d'un local postal en rez-de-chaussée.

Par délibération en date du 10 juillet 2013, le Conseil municipal a décidé de céder les parcelles cadastrées AN n°62 et 63 à l'ODHAC afin de lui confier la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'opération de construction de six logements locatifs sociaux et d'un local commercial sera réalisée sur ces terrains par l'ODHAC après démolition des bâtiments existants au cours des années 2014-2015.

La Commune s'engage à acheter à l'ODHAC la surface construite destinée à recevoir un local commercial situé en rez-de-chaussée du bâtiment.

Vu l'avis de France Domaines en date du 21 février 2014 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de céder les parcelles cadastrées AN n°62 et 63 d'une surface totale de 697 m² à l'ODHAC (OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 87) à titre gratuit, afin de permettre la réalisation du projet urbain ci-dessus rappelé ;
- autorise la prise de possession immédiate des bâtiments par l'ODHAC qui les démolira et réalisera une opération de construction de 6 logements et d'une surface commerciale en rez-de-chaussée ;
- autorise M. le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- précise que les frais de notaire afférents seront supportés par l'ODHAC ;
- donne au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22

POUR :22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Arrivée de François VINCENT

13- COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET PRINCIPAL

Madame Agnès GOUMILLOU, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal, l'ensemble des opérations réalisées en 2013 sur le budget général.

Les résultats du Compte Administratif de ce budget sont conformes aux résultats présentés au Compte de Gestion par Madame le Trésorier de Pierre-Bufferière et sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle :

- constate aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs suivant le tableau ci-annexé ;
- adopte le Compte Administratif 2013 du budget général.

VOTE :20

POUR :20

CONTRE :0

ABSTENTION : 0

14- AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET GENERAL

Madame Agnès GOUMILLOU, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal la démarche d'affectation du résultat du budget général pour l'année 2013.

Le résultat cumulé de fonctionnement est établi à 901 113.84 €

La section d'investissement y compris les restes à réaliser, fait apparaître un besoin de financement de -620 766.70 €

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- D'affecter le résultat d'exploitation 2013 du budget général comme suit :
 - o Couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 620 766.70 €
 - o Réserve pour le financement de travaux d'investissement 2014, au compte 1068, pour 150 000 €
 - o Conservation du solde soit 130 347.14 € à la section de fonctionnement
- De reprendre ces résultats au budget primitif 2014.

VOTE :22

POUR :22

CONTRE :0

ABSTENTION :0

15- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2013 - BUDGET PRINCIPAL

Madame Agnès Goumillou, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2013 dressé par Madame le Trésorier de Pierre-Bufferière pour le budget général.

Après s'être fait présenter :

- Le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour l'année 2013,
- les titres définitifs des créances à recouvrer
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- les bordereaux des titres de recettes
- les bordereaux des mandats
- le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers
- l'état de l'Actif
- l'état du Passif
- l'état des restes à recouvrer
- l'état des restes à payer
- l'état des restes à réaliser

Après s'être assuré que Madame le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice comptable 2012, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés pour l'année 2013, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013 par Madame le Trésorier pour le budget général, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE :22

POUR :22

CONTRE :0

ABSTENTION :0

16-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes simulations de majorations des taux d'imposition communaux pour l'année 2014, établies par la Commission des Finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'appliquer, pour l'année 2014, une augmentation de 1.5% des taux 2013

1.5 % :18 voix

1% : 3 voix

0% : 1 voix

- fixe à :
 - 14.62 % le taux d'imposition communale pour la taxe d'habitation
 - 17.92 % le taux d'imposition communale pour la taxe sur le foncier bâti
 - 64.66 % le taux d'imposition communale pour la taxe sur le foncier non bâti
- donne au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22

POUR :18

CONTRE :4

ABSTENTION :0

17-TOUR DU LIMOUSIN : DEMANDE DE SUBVENTION

Par courrier en date du 15 avril 2014, le Tour du Limousin sollicite de la commune une aide financière pour l'organisation de la 47^{ème} édition du Tour du Limousin qui se déroulera du 19 au 22 août 2014. La course traversera à deux reprises la commune de Boisseuil : le 19 août pour la 1^è étape « Limoges-Brive » et le 22 août pour la 4^è étape « Meuzac-Limoges ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accorder de subvention au Tour du Limousin.

VOTE : 22

POUR :22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

18-SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS

Madame Agnès Goumillou, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal le projet établi par la Commission des Sports et la Commission des Finances concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2014.

- L'ensemble des demandes présentées ont été examinées par les commissions.
- Une subvention exceptionnelle de 300 € sera attribuée à l'association Temps Liés Danse Boisseuil pour l'organisation du Gala de Danse 2014.
- Le CAC prenant en charge l'organisation de la Fête des Escargots, une subvention exceptionnelle de 1 500 € lui sera attribuée. Cette subvention était auparavant accordée au Comité des fêtes.
- Le Comité des Fêtes et le Karaté Club de Boisseuil n'ont pas déposé de demande de subvention au titre de l'année 2014.

D'une manière générale, les subventions accordées ne seront versées que :

- si le dossier de demande est adressé en temps utile à la commune,
- et que s'il est totalement complet.

Le conseil municipal après avoir étudié le projet transmis et en avoir délibéré décide :

- D'accorder, pour l'année 2014, les subventions telles qu'elles apparaissent sur le document annexé.
- De ne verser les subventions qu'aux associations ayant fourni un dossier complet.
- Donne au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

19-ADOPTION DU BUDGET GENERAL 2014

En préambule à la présentation du budget de l'année 2014, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la baisse importante des dotations de l'Etat :

Dotations de l'Etat	Montant 2013	Montant 2014	Ecart
DGF	321 547 €	302 727 €	-18 820 €
DSR - DNP	92 776 €	74 611 €	-18 165 €
Total	414 323 €	377 338 €	-36 985 €

Madame Agnès Goumillou, Adjointe en charge des Finances, présente au conseil municipal les propositions de la commission des finances pour le budget de l'année 2014.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 744 573.53 €
- Section d'investissement : 2 585 375.91 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le budget 2014 tel que présenté
- donne au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées

VOTE :22

POUR :22

CONTRE :0

ABSTENTION :0

20-COMPTES ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET CCAS

Madame Agnès GOUMILLOU, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal, l'ensemble des opérations réalisées en 2013 sur le budget du CCAS.

Les résultats du Compte Administratif de ce budget sont conformes aux résultats présentés au Compte de Gestion par Madame le Trésorier de Pierre-Buffière et sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle :

- constate aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs suivant le tableau ci-annexé ;
- adopte le Compte Administratif 2013 du budget du CCAS.

VOTE :20

POUR :20

CONTRE :0

ABSTENTION :0

21-AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET CCAS

Madame Agnès GOUMILLOU, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal la démarche d'affectation du résultat du budget du CCAS pour l'année 2013.

Le résultat cumulé de fonctionnement est établi à 567.70 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De conserver la totalité du solde d'exploitation 2013 du budget du CCAS à la section de fonctionnement ;
- De reprendre ces résultats au budget primitif 2014.

VOTE :22

POUR :22

CONTRE :0

ABSTENTION :0

22-ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2013 - BUDGET CCAS

Madame Agnès Goumillou, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2013 dressé par Madame le Trésorier de Pierre-Buffière pour le budget du CCAS.

Après s'être fait présenter :

- Le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour l'année 2013,
- les titres définitifs des créances à recouvrer
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- les bordereaux des titres de recettes
- les bordereaux des mandats
- le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers
- l'état de l'Actif
- l'état du Passif
- l'état des restes à recouvrer
- l'état des restes à payer
- l'état des restes à réaliser

Après s'être assuré que Madame le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice comptable 2012, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés pour l'année 2013, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013 par Madame le Trésorier pour le budget du CCAS, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE :22

POUR :22

CONTRE :0

ABSTENTION :0

23-ADOPTION DU BUDGET 2014 DU CCAS

Madame Agnès Goumillou, Adjointe en charge des Finances, présente au conseil municipal les propositions de la commission des finances pour le budget du CCAS de l'année 2014.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 6 417.70 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le budget 2014 pour le CCAS tel que présenté ;
- donne au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE :22

POUR :22

CONTRE : 0

ABSTENTION :0

QUESTIONS DIVERSES

Dispositif « voisins vigilants » : Suite à la réunion publique du 11 février 2014 organisée à l'initiative de Mme Fondeville, avec le soutien de la Gendarmerie, la municipalité s'était engagée à installer un panneau à l'entrée du lotissement. Cette habitante du lotissement du Buis sollicite aujourd'hui notre accord pour être associé en tant que mairie au réseau national, par le biais d'une information sur le site internet de la commune et de la mise en ligne du lien vers le site www.voisinsvigilants.org.

Une majorité de conseillers souhaite avoir des précisions sur le réseau « voisins vigilants » avant de statuer sur cette demande.

INFORMATIONS

1. Bulletin municipal : entretien avec Atelier Graphique
2. Cérémonie du 8 mai : 18h30 au Monument aux morts
3. DETR 2014 : les dossiers non retenus sont « la construction d'une salle sportive pour les sports de raquettes » et « l'acquisition de tableaux numériques pour l'école primaire ».
4. Personnel communal : J-J Chazeaubeneix, J. Glomeau, E. Gery
5. Troc de plantes : Samedi 17 mai organisé par la commission environnement
6. Réunion élus-personnel le 21 mai à 16h30 à la Mairie
7. Planning salle polyvalente – Espace du Crouzy (les aînés demandent le 16/11)

LIMOGES METROPOLE

- ✓ **Bureau communautaire** : 5 mai 2014
- ✓ **Conseil communautaire** : 15 avril 2014

Monsieur Gérard Vandembroucke, maire de Saint-Just-le-Martel, a été élu Président de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole. Les 54 conseillers ont élu 13 vice-présidents et 12 secrétaires (membres du bureau) :

Vice-présidents :

Bruno GENEST, 1er vice-président (Condat-sur-Vienne)
Gilles BEGOUT, 2ème vice-président (Isle)
Isabelle BRIQUET, 3ème vice-président (Le Palais-sur-Vienne)
Jean-Paul DURET, 4ème vice-président (Panazol)
Pierre COINAUD, 5ème vice-président (Limoges)
Claude BRUNAUD, 6ème vice-président (Bonnac-la-Côte)
Alain DELHOUME, 7ème vice-président (Saint-Gence)
Emile-Roger LOMBERTIE, 8ème vice-président (Limoges)
Gaston CHASSAIN, 9ème vice-président (Feytiat)
Jacques MIGOZZI, 10ème vice-président (Rilhac-Rancon)
Guillaume GUERIN, 11ème vice-président (Limoges)
Pascal ROBERT, 12ème vice-président (Verneuil-sur-Vienne)
Vincent LEONIE, 13ème vice-président (Limoges)

Secrétaires :

Yvette AUBISSE, 1er secrétaire (Solignac)
Claude COMPAIN, 2ème secrétaire (Peyrilhac)
Jacques ROUX, 3ème secrétaire (Eyjeaux)
Bernard THALAMY, 4ème secrétaire (Aureil)
Jean-Louis NOUHAUD, 5ème secrétaire (Boisseuil)
Jean-Noël JOUBERT, 6ème secrétaire (Veyrac)
Jean-Marc GABOUTY, 7ème secrétaire (Couzeix)
Jean-Claude CHANCONIE, 8ème secrétaire (Le Vigen)
Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, 9ème secrétaire (Limoges)
Sarah GENTIL, 10ème secrétaire (Limoges)
Philippe REILHAC, 11ème secrétaire (Limoges)
Jean-Marie LAGEDAMONT, 12ème secrétaire (Limoges)

Bernard ZBORALA 1er adjoint	Agnès GOUMILLOU 2 ^{ème} adjoint	François VINCENT 3 ^{ème} adjoint	Sandrine SAZERAT 4 ^{ème} adjoint Pouvoir à A GOUMILLOU
Philippe JANICOT 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à JL NOUHAUD	Agnès PELMOINE 6 ^{ème} adjoint	Stéphane MERILLOU Conseiller délégué	Martine ASTIER
Olivier AUROY	Philippe BOURDOLLE	Brigitte CAILLAUD-FROMOLHZ	Michèle DEBAYLE
Christian DOUDARD	Nicole DUGUET	Pascal EJNER	Marie-Laure LALEU
Renée LAPLAGNE Absente	Marie-Hélène MAURIN	Sylvie PERRIER Pouvoir à B.ZBORALA	Bernard SAUVAGNAC
Frédéric SCHOENDORFF	Pascal VIANELLO		

Le Maire

Jean-Louis NOUHAUD

La Secrétaire de séance

Martine ASTIER